



Association régionale de l'action sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Au Conseil intercommunal

Réunis en assemblée générale le 05.10.2023, les déléguées et délégués des communes membres de l'ARASAPE ont accepté :

1. Les conclusions du **préavis n° 04-2023** concernant la modification du règlement du réseau d'accueil de jour « Enfants Chablais »
2. Les conclusions du **préavis n° 05-2023, amendées**, concernant les loyers des structures d'accueil sises à Villeneuve
3. Les conclusions du **préavis n° 08-2023** concernant la location de surfaces supplémentaires pour le service d'accueil de jour des enfants
4. Les conclusions du **préavis n° 07-2023** concernant le budget de fonctionnement du réseau d'accueil de jour « Enfants Chablais » pour l'année 2024

Parallèlement, le Conseil a élu au Comité de direction **M. Pascal Berruex**, nouveau municipal à Château-d'Oex, en remplacement de M. Eric Fatio, démissionnaire. M. Berruex représente les trois communes du Pays-d'Enhaut.

Les préavis peuvent être consultés auprès du Secrétariat de l'Association (Rte de Massongex 4, 1880 Bex, tél. 024 557 27 01).

Hormis le budget pris dans son ensemble, les décisions adoptées par le Conseil intercommunal sont soumises à référendum conformément aux articles 166ss LEDP. Les demandes éventuelles seront annoncées par écrit à la Municipalité de Bex, commune siège de l'Association, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la FAO.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE :
Le Président : Fabio Lecci La secrétaire : Eliane Desarzens

Bex, le 09 octobre 2023